

18 jan 2019 -16:17

Appartient à Conseil des ministres du 18 janvier 2019

Avenant à l'accord national dento-mutualiste 2017-2018

Sur proposition de la ministre des Affaires sociales et de la Santé publique Maggie De Block, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'avenant à la convention 2017-2018 entre les dentistes et les organismes assureurs.

Cet avenant à l'accord national dento-mutualiste a été conclu à l'unanimité le 6 décembre 2018. Il vise à prolonger l'accord 2017-2018 jusqu'au 31 décembre 2019.

Le projet d'avenant peut être publié au Moniteur belge.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Maggie De Block, ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, et de l'Asile et la Migration
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique 50 bte 175
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 528 69 00
<https://www.deblock.belgium.be>

Audrey Dorigo
Porte-parole (FR)
+32 475 77 84 03
audrey.dorigo@minsoc.fed.be

Jelle Boone
Porte-parole (NL)
+ 32 499 14 26 99
jelle.boone@minsoc.fed.be